



MINISTERE DES FINANCES

**COFED**

CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL  
DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT



---

# **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL**

**Référence de Publication : EuropeAid/129476/D/SUP/CD**

**FOURNITURE DE MATERIEL DE TRANSPORT DANS LE CADRE  
DU PROJET D'ENTRETIEN ET REHABILITATION DES  
INFRASTRUCTURES ROUTIERES EN RDC ET D'AMELIORATION  
DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN A KINSHASA**

**FINANCEMENT : 10<sup>e</sup> FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

**NUMERO DU PROJET : 2009/21535**

**COMMISSION EUROPEENNE  
FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

**JUILLET 2010**



*L'Ordonnateur national délégué*

Kinshasa, le

Réf. : /OND/MIN/FINANCES/COFED/2010

**Transmission copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne

(Tous) à Kinshasa/Gombe.

---

**Aux Soumissionnaires**

**Nos réf.:** EuropeAid/129476/D/SUP/CD

**OBJET :** INVITATION À SOUMISSIONNER pour la fourniture de matériel de transport dans le cadre du projet d'entretien et réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa

Chère Madame/Monsieur,

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché de fournitures susmentionné.

Veuillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres:

**A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

**B. PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIERES, ANNEXES INCLUSES  
PROJET DE CONTRAT**

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**ANNEXE I : CONDITIONS GENERALES**

**ANNEXE II + III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE (A  
ADAPTER EN FONCTION DU PROJET)**

**ANNEXE IV : DECOMPOSITION DU BUDGET (MODELE D'OFFRE FINANCIERE)**

**ANNEXE V: FORMULAIRES**

**C. AUTRES INFORMATIONS**

**GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE**

**GRILLE D'EVALUATION**

**D. FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES**

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez vous référer au guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures et ses annexes, que l'on peut télécharger à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm).

Nous attendons votre offre assortie d'une garantie de soumission avant la date limite de remise des offres à l'adresse mentionnée dans les documents.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'Ordonnateur national du FED**

# **PARTIE A**

## **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

## **A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : EuropeAid /129476/D/SUP/CD**

**En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.**

**Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE, qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm))**

#### **Prestations à fournir**

- 1.1 L'objet du marché est la fourniture, par le titulaire de quatre camions bennes basculantes d'environ 10 m<sup>3</sup> et vingt-cinq camions multi bennes d'environ 10 m<sup>3</sup> à Kinshasa, DDP direction provinciale de l'Office des routes (DPK), Limete, à livrer dans un délai maximum de 365 jours.
- 1.2 Les fournitures doivent répondre sans restriction aux spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres prescriptions.
- 1.3 Les fournitures doivent être accompagnées d'un «lot» obligatoire de pièces de rechange et/ou de consommables. Le prix global de ces pièces de rechange entrera dans l'évaluation de l'offre. En plus de ces pièces obligatoires, un autre "lot" de pièces de rechange complémentaires pourra être choisi par le pouvoir adjudicateur sur la base d'une liste établie par le soumissionnaire en fonction de son expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation. Cette liste devra indiquer les prix unitaires de ces pièces, calculés selon les dispositions de l'article 11 ci-après. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier cette liste des pièces de rechange; ces modifications seront indiquées dans le contrat.
- 1.4 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre pour une variante en complément à la présente soumission.

## Calendrier

	DATE	HEURE*
Réunion d'information/visite (si nécessaire)	NA	NA
Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	31 août 2010	17 heures
Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	10 septembre 2010	17 heures
Date limite de remise des offres	21 septembre 2010	10 heures
Séance d'ouverture des offres	21 septembre 2010	10 heures 30
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	au plus au 22 décembre 2010	17 heures
Signature du contrat	au plus au 21 février 2011**	17 heures

\* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

\*\* Date provisoire

### 3. Participation

- 3.1. La participation à la procédure est ouverte à égalité des conditions aux personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des pays ACP et les Etats membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux organisations internationales.
- 3.2. Ces conditions visent tous les nationaux desdits Etats et toutes les entités juridiques et sociétés constituées et régies selon le droit civil, commercial ou public de ces pays, qui y ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur activité commerciale principale. Une entité juridique ou une société disposant d'un siège statutaire doit être engagée dans une activité réelle et continue avec l'économie de l'Etat concerné.
- 3.3. Les règles ci-dessus s'appliquent:
  - a) aux soumissionnaires
  - b) aux membres d'un groupement d'entreprises;
  - c) aux sous-traitants.
- 3.4. Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises se trouvant dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent englober tous les membres d'un groupement de sociétés (joint venture)/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion conformément au point 2.3.4. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Les situations d'exclusion mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE concernent aussi les sous-traitants. Chaque fois que le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le titulaire devra fournir une déclaration du sous-traitant prévu, attestant qu'il n'est pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute à propos de cette déclaration sur l'honneur, le pouvoir adjudicateur doit demander des preuves documentaires que le sous-traitant n'est pas dans une situation d'exclusion.

- 3.5. Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter le marché d'une manière efficace.
- 3.6. Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

Lors de la sélection des sous-traitants, le titulaire donne la préférence aux personnes physiques, sociétés ou entreprises des États ACP capables à livrer les fournitures requises dans les mêmes conditions.

#### **4. Origine**

- 4.1 Sauf dispositions contraires du contrat, toutes les fournitures et les matériaux doivent être originaires de l'un des États membres de la Communauté européenne et/ou de l'un des pays ACP. Dans ce contexte, la définition de la notion de "produits originaires" est évaluée par rapport aux accords internationaux en la matière – en particulier, par rapport au Protocole n° 1 inclus à l'Annexe V de l'Accord de partenariat ACP-CE- et il y a lieu de considérer également comme produits originaires de la Communauté les produits originaires des pays, territoires et départements d'outre-mer.]
- 4.2. En présentant son offre, le soumissionnaire déclare expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionne obligatoirement les pays d'origine. À cet effet, il pourra lui être demandé de fournir des informations complémentaires.

#### **5. Type de marché**

A prix unitaires.

#### **6. Devise**

Les offres devront être libellées en euros<sup>1</sup>.

#### **7. Lots**

La présente procédure d'appel d'offres n'est pas fractionnée en lots.

#### **8. Période de validité**

- 8.1. Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.
- 8.2. Dans des cas exceptionnels, et avant expiration de la période initiale de validité prévue, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires à ce que cette période soit prolongée de 40 jours. De telles demandes et réponses aux demandes doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre et ils sont obligés de prolonger la validité de leurs garanties de soumission pour la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, sans perdre leurs garanties de soumission, les soumissionnaires cessent de participer à la procédure.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période de 60 jours. Le délai supplémentaire est ajouté au délai de validité ne tenant pas compte de la date de notification.

#### **9. Langue des offres**

- 9.1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure en français.
- 9.2. Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés

---

<sup>1</sup> La monnaie de l'offre est la monnaie du contrat et celle du paiement.

dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres devrait être jointe. Lorsque les documents d'accompagnement sont rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, autre que celle de la procédure, il est néanmoins vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure, afin de faciliter l'évaluation des documents.

## **10. Présentation des offres**

- 10.1 Les offres doivent être **reçues** avant la date limite précisée dans 10.3. Elles doivent comporter tout les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante:

**Monsieur l'ordonnateur national du FED en RDC**  
**Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement/COFED**  
**Bâtiment de la direction générale des impôts**  
**Rue du Haut Congo - Kinshasa/Gombe/République démocratique du Congo**  
**Tél: (+243) 81 55 53 644; E-mail: cofed@cofed.cd**

Les offres se conformeront aux conditions suivantes:

- 10.2 Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué «original» et trois copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».
- 10.3 Chaque offre devra parvenir à Kinshasa, bureau de la COFED, avant le **mardi 21 septembre 2010 à 10h00**, date et heure limites, par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par le responsable du soumissionnaire ou son représentant.
- 10.4 Chaque offre, ses annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement:
- a) l'adresse indiquée ci-dessus;
  - b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres (soit EuropeAid/129476/D/SUP/CD);
  - c) le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s);
  - d) la mention «À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres», dans la langue du dossier d'appel d'offres.
  - e) le nom du soumissionnaire.

Les offres technique et financière doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. Toutes les enveloppes doivent ensuite être placées dans une autre enveloppe ou dans un paquet, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

## **11. Contenu des offres**

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment:

### Partie 1: l'offre technique:

- La description détaillée des biens offerts conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, incluant:
  - o la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant,

L'offre technique doit être présentée en conformité avec le modèle fourni (annexe II + III\* : spécifications techniques et offre technique), compléter si nécessaire par des feuillets pour les détails.

### Partie 2: l'offre financière:

Une offre financière, calculée sur une base DDP<sup>2</sup>, pour les biens offerts, incluant, le cas échéant:

- l'offre financière pour les pièces de rechange et consommables pour une utilisation pendant 2 années (avec la liste de prix par article);

L'offre financière doit être présentée en conformité avec le modèle fourni (annexe IV\* offre financière), complétée si nécessaire par des feuillets séparés pour les détails.

### Partie 3: Documentation:

*Doit être fourni suivant les modèles en annexe :*

- La garantie de soumission pour 45 000 euros.
- Le «formulaire de garantie de soumission pour un contrat de fourniture» dûment complété et incluant la déclaration de soumission, point 7 (pour chaque membre du consortium).
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (fiche d'identification financière) (si le soumissionnaire a déjà bénéficié d'un contrat avec l'Union européenne, il peut fournir, en lieu et place de la fiche d'identification financière, son numéro de fiche d'identification financière ou une copie de la fiche d'identification financière fournie à cette occasion, à condition qu'aucun changement n'ait eu lieu entre-temps).
- La fiche d'entité légale et les documents annexes (si le soumissionnaire a déjà bénéficié d'un contrat avec l'Union européenne, il peut fournir, en lieu et place de la fiche d'entité légale, son numéro de fiche d'entité légale ou une copie de la fiche d'entité légale fournie à cette occasion à condition qu'aucun changement dans leur statuts légal n'ait eu lieu entre-temps).

*Doit être fourni sans contrainte de format :*

- Une description des conditions de la garantie en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales.
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou autre moyen de preuve de l'origine).
- La signature dûment autorisée: un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilité à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.

Remarques :

Les soumissionnaires doivent respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe se réfère aux modèles attachés au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles sur : [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm).

---

<sup>2</sup> <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) / DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)>  
- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce -  
<http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.htm>

## 12. Fixation des prix

- 12.1. Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.
- 12.2. Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, le soumissionnaire doit calculer les prix unitaires (et les prix globaux) de son offre sur l'une des bases suivantes:
  - a) pour les fournitures de fabrication locale, les prix unitaires et globaux sont à calculer sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de la fiscalité interne frappant la fabrication et la vente des fournitures;
  - b) pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, les prix unitaires et globaux doivent être calculés sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.
- 12.3. Quelle que soit l'origine des fournitures, le marché est exonéré des droits de timbre et d'enregistrement.
- 12.4. Le marché est à prix fermes et non révisables, sauf dispositions contraires des Conditions particulières.

## 13. Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter autant que possible que des informations complémentaires ne soient réclamées en cours de procédure par les prestataires de services invités à soumissionner. Si le pouvoir adjudicateur, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, elle communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché, à:

### **Ordonnateur national du FED en RDC**

**Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement/COFED**

**Bâtiment de la direction des impôts**

**Rue du Haut-Congo - Kinshasa/Gombe/République démocratique du Congo**

**Tél: (+243) 81 55 53 644; E-mail: [cofed@cofed.cd](mailto:cofed@cofed.cd)**

Avec copie à

**Monsieur le Chef de la délégation de l'Union européenne en RDC**

**Immeuble BCDC, 14<sup>ème</sup> étage, Boulevard du 30 Juin**

**Kinshasa/Gombe**

**Tél: (+243) 81 330 01 25/6/7 – Email: [delegation-dem-rep-og-congo@ec.europa.eu](mailto:delegation-dem-rep-og-congo@ec.europa.eu)**

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date. Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet d'EuropeAid: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome> et sur le site de l'ON [www.cofed.cd](http://www.cofed.cd), au plus tard 11 jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

## **14. Réunion d'information ou visite sur place**

14.1 Aucune réunion d'information ni visite sur place n'est prévue.]

## **15. Modification ou retrait des offres**

15.1. Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite pour l'appel d'offres fixée à l'article 10.1 Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

15.2. Toute notification de modification ou de retrait sera préparée et présentée conformément à l'article 10. L'enveloppe extérieure devra être revêtue de la mention «Modification» ou «Retrait», selon le cas.

15.3. Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée à l'article 10.1 et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

## **16. Coûts de la rédaction des offres**

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

## **17. Propriété des offres**

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

## **18. Entreprise commune ou consortium**

18.1. Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être unique en vue de constituer un seul marché, chacune de ces personnes doit la signer et est solidairement responsable de l'offre et de tout marché. Ces personnes désignent celle d'entre elles qui est habilitée à les représenter et à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

18.2. L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et si l'acte notarié ou si l'acte sous seing privé conférant ce mandat est présenté au pouvoir adjudicateur en accord avec le point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des autres membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises par l'article 3.5 comme s'il était lui-même soumissionnaire.

## **19. Ouverture des offres**

19.1. L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment inclus et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.

19.2. Les offres seront ouvertes en séance publique le **mardi 21 septembre 2010 à 10h30** par le comité désigné à cet effet. Un procès verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.

19.3. Lors de l'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait, la présence de la garantie

de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.

- 19.4. Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché, n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.
- 19.6. Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées seront retournées aux soumissionnaires. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

## **20. Évaluation des offres**

### **20.1. Examen de la conformité administrative des offres**

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui, d'une manière substantielle, s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Cette classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

### **20.2. Évaluation technique**

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: conformes et non conformes techniquement.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluée dès cette étape (voir critère de sélection sur l'avis de marché, point 16).

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant un critère oui/non préalablement spécifié dans le dossier d'appel d'offres.

- 20.3. Dans un souci de transparence et de traitement égale ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions en application de l'article 20.34. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence. Cette classification des offres non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

#### 20.4. Évaluation financière

- a) Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:
- lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut;
  - sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.
- b) Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

#### 20.5. Variantes

Les solutions variantes ne seront pas prises en compte.]

#### 20.6. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le contrat sera attribué à l'offre reconnue conforme la moins disante.

Dans la comparaison des offres de qualité économique et technique équivalente, la préférence est donnée à la participation la plus étendue possible des Etats ACP. Pour plus de détails, se référer à la section 2.4.11 du Guide Pratique des procédures contractuelles au cadre des actions extérieures de la CE.

### 21. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

- 21.1 L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution du marché). Avant la signature du contrat entre le pouvoir adjudicateur et l'attributaire, ce dernier doit fournir les preuves documentaires ou les déclarations requises par la législation du pays où la société (ou chaque société en cas de consortium) est établie, montrant qu'il ne se trouve pas dans les situations prévues au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Ces preuves, déclarations ou documents doivent porter une date qui ne peut dépasser un an par rapport à la date de soumission de l'offre. En outre, l'attributaire doit présenter une déclaration attestant que, depuis la date d'établissement de ces preuves, sa situation n'a pas changé.
- 21.2 L'attributaire doit également produire les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle en accord avec les critères de sélection tels que spécifiés à l'avis de marché, point 16. Les preuves requises sont définies aux sections 2.4.12.1.3 et 2.4.12.1.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.
- 21.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.
- 21.4 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans la limite de 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 25 % du montant de l'offre. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.
- 21.5 Dans un délai de 30 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et à renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution (si applicable) au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.
- 21.6 S'il ne parvient pas à signer et à renvoyer le contrat avec les garanties financières demandées dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut

considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice de la saisie de la garantie de soumission, des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette incapacité et sans possibilité de contestation de la part du soumissionnaire retenu à son encontre.

- 21.7 La garantie de bonne exécution visée par les conditions générales est fixée à 10 % du montant du marché et devra être présentée selon le modèle figurant en annexe au dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 45 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie imputable au service après-vente.

## **22. Garantie de soumission**

La garantie de soumission visée à l'article 11 des présentes instructions est fixée à 45 000 euros et devra être présentée selon le modèle figurant en annexe au dossier d'appel d'offres. Elle doit demeurer valable au moins 45 jours au-delà de la période de validité des offres. Les garanties de soumission fournies par les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus sont retournées en même temps que la lettre aux soumissionnaires non retenus. La garantie de soumission fournie par l'attributaire est libérée au moment de la signature du contrat, après fourniture de la garantie de bonne exécution.

## **23. Clauses déontologiques**

- 23.1. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et peut l'exposer à des sanctions administratives.
- 23.2. Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le titulaire et son personnel ou toute autre société à laquelle le titulaire est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures pour le projet. Cette interdiction est également applicable, le cas échéant, aux autres projets pour lesquels le titulaire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.
- 23.3. Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si, durant la mise en œuvre du marché, une telle situation se produisait, le titulaire aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.
- 23.4. Le titulaire doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal, conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.
- 23.5. Pendant la durée du marché, le titulaire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. En particulier et conformément à l'acte de base concerné, le titulaire doit respecter les normes fondamentales reconnues au niveau international en matière de travail, notamment les normes fondamentales de l'OIT en la matière, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants.
- 23.6. La rémunération du titulaire au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le titulaire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.
- 23.7. Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.

- 23.8. L'utilisation par les parties contractantes de tout rapport ou document établi, reçu ou remis au cours de la mise en œuvre du contrat est réglée par le contrat.
- 23.9. Le titulaire s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le titulaire perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'il aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.
- 23.10. La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation de marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner, ou tout consentement à offrir, à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le pouvoir adjudicateur.
- 23.11. Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou sa mise en œuvre aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.
- 23.12. Le titulaire s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.
- 23.13. Les titulaires convaincus de financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par la Communauté s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements communautaires.
- 23.14. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

## **24. Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet;
- lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;

- lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.

**Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.**

## **25. Voies de recours**

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut déposer une plainte. Pour plus de détails, se référer à la section 2.4.15 du Guide pratique.

# **PARTIE B**

## **PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIERES AVEC ANNEXES**



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## PROJET N° 21535

ENTRETIEN ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES EN  
RDC ET AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN A KINSHASA

**MATERIEL DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTRETIEN  
ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES EN RDC ET  
D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN A KINSHASA**  
*REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO*

### Contrat n°

IMPUTATION : 10° FED  
: Convention de financement n° 2009/21535  
: n° comptable : **XXXXXXXX**

TITULAIRE :

MONTANT : xxx xxx **euros**

FINANCEMENT



**FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

**MODÈLE DE CONTRAT**  
*MODELE DE CONTRAT*

**CONTRAT DE FOURNITURES POUR LES ACTIONS EXTÉRIEURES DE LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

N° < numéro de contrat >

**FINANCÉ PAR LE FED**

L'Ordonnateur national du Fonds européen de développement pour la RDC, bâtiment de la direction générale des impôts, rue du Haut Congo, Kinshasa/Gombe  
("le pouvoir adjudicateur")

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du titulaire>

[Forme juridique/titre]<sup>3</sup>

[N° d'enregistrement légal]<sup>4</sup>

[Adresse officielle complète]

[N° de TVA<sup>5</sup>],

«le titulaire»),

d'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

**INTITULÉ DU CONTRAT**

**Fourniture de matériel de transport pour le PARAU à Kinshasa**

Numéro d'identification : EuropeAid/129476/D/SUP/CD

**Article 1 Objet**

**1.1** L'objet du marché est la fourniture et le service après-vente par le titulaire, des fournitures suivantes:

**4 camions bennes basculantes de 10 m<sup>3</sup>,**

**25 multibennes de 10 m<sup>3</sup>**

Le lieu de livraison doit être la direction provinciale de l'Office des routes de Kinshasa (DPK), la date limite de livraison est 365 jours après la signature du marché et les Incoterms applicables

---

<sup>3</sup> Quand le titulaire est un individu.

<sup>4</sup> Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner leur numéro d'identification de leur carte d'identité ou passeport or document équivalent

<sup>5</sup> Sauf si le titulaire n'a pas de numéro de TVA

sont DDP<sup>6</sup>. La période de mise en œuvre des tâches court à partir de la signature du contrat par le titulaire jusqu'à la date de réception provisoire des fournitures.

- 1.2 Le titulaire doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.
- 1.3 Les fournitures, objet du marché devront être accompagnés par les pièces de rechange décrites par le titulaire dans son offre, ainsi que par une explication aux responsables du matériel du bénéficiaire sur les spécificités du matériel fourni par rapport aux conditions normales de conduite et de manutention des bennes, tel qu'indiqué dans les Spécifications technique en annexe II et III du Contrat.

## Article 2 Origine

Les fournitures et matériaux doivent être originaires d'un État membre de la Communauté européenne et/ou d'un État ACP.

Un certificat d'origine des biens devra être produit par le titulaire, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du contrat.

L'origine des biens doit être déterminée conformément aux accords internationaux applicables, en particulier conformément au Protocole n° 1 inclus à l'annexe V de l'Accord de partenariat ACP-CE et les fournitures originaires de la Communauté incluent également les fournitures originaires des pays, départements et territoires d'outre-mer.

## Article 3 Prix

- 3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de **xxx xxx,xx euros**.
- 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

## Article 4 Ordre de priorité des documents contractuels

Le marché est constitué par les documents suivants, indiqués par ordre hiérarchique:

- le présent contrat,
- les conditions particulières,
- les conditions générales (annexe I),
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site],
- l'offre technique (annexe III), [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres],
- la décomposition du budget (annexe IV),
- les formulaires spécifiques ou documents relevant (annexe V).

Les différents documents constituant le contrat doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

---

<sup>6</sup> <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) / DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)>  
- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce -  
<http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html>

Fait en français en trois exemplaires originaux, un original remis au pouvoir adjudicateur, un autre à l'Union européenne et un original remis au titulaire.

**Pour le titulaire**

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

**Pour le pouvoir adjudicateur**

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

**Endossé pour financement par l'Union européenne**

Nom:

Titre:

Signature:

Date:]

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché. Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit la numérotation des articles des conditions générales. A titre exceptionnel et avec l'autorisation des services compétents de la Commission, d'autres clauses peuvent être introduites pour couvrir des situations particulières.

### **Article 2 Droit applicable**

2.1 Le droit de la République démocratique du Congo régira toutes les matières non couvertes par les dispositions contractuelles.

2.2 La langue utilisée est le français.

### **Article 4 Communications**

Toute communication écrite relative au présent contrat entre le pouvoir adjudicateur et/ou le gestionnaire du projet d'une part et le titulaire d'autre part, doit indiquer l'intitulé du contrat et son numéro d'identification et doit être adressée par courriel postal, fax, courriel électronique ou par porteur à:

#### **Ordonnateur national du FED en RDC**

**Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement/COFED**

**Bâtiment de la direction générale des impôts**

**Rue du Haut-Congo - Kinshasa/Gombe/République démocratique du Congo**

**Tél: (+243) 81 555 36 44; Fax: (+243) 81 555 36 49 - mail: [cofed@cofed.cd](mailto:cofed@cofed.cd)**

Avec copie à:

**Monsieur le Chef de la délégation de l'Union européenne en RDC**

**Immeuble BCDC, 14<sup>ème</sup> étage, Boulevard du 30 Juin**

**Kinshasa/Gombe**

**Tél: (+243) 81 330 01 25/6/7 – Email: [delegation-dem-rep-og-congo@ec.europa.eu](mailto:delegation-dem-rep-og-congo@ec.europa.eu)**

### **Article 6 Sous-traitance**

Aucune sous-traitance n'est admise.

### **Article 9 Obligations du titulaire**

9.6 Le titulaire doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer de la visibilité du financement ou cofinancement de l'Union européenne. Les mesures prises doivent être en accord avec les règles définies dans le manuel de visibilité de l'UE pour les actions extérieures publié par la Commission européenne à l'adresse suivante: s : [http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index_fr.htm).

### **Article 10 Origine**

10.1 Les fournitures et les matériaux doivent tous être originaires d'un État membre de l'Union européenne et/ou des États ACP. Dans ce contexte, la définition de la notion de "produits originaires" est évaluée par rapport aux accords internationaux en la matière, en particulier le protocole n° 1 à l'annexe V de l'accord de partenariat ACP-CE et il y a lieu de considérer également comme produits originaires de l'Union européenne les produits originaires des pays, territoires et départements d'outre-mer.

### **Article 11 Garantie de bonne exécution**

Le montant de la garantie d'exécution doit être de 10 % de la valeur du contrat incluant l'ensemble des montants stipulés aux avenants au contrat.

## **Article 16 Régime fiscal et douanier**

Les dispositions concernant le régime fiscal et douanier sont établies dans l'annexe V du contrat.

## **Article 18 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches**

18.1 La mise en œuvre des tâches commence à la date de signature du contrat par le titulaire.

## **Article 19 Période de mise en œuvre des tâches**

19.1 La période de mise en œuvre des tâches est fixée à 365 jours calendaires à compter de la date indiquée dans l'article 18.1.

## **Article 22 Modifications**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues au moment de la conclusion du contrat et pendant la validité du contrat, dans la limite de +/- 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 25 % du montant de l'offre. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

## **Article 24 Qualité des fournitures**

Aucune réception technique des fournitures avant son départ de l'usine n'est prévue.

## **Article 26 Principes généraux paiements**

26.1 Les paiements sont effectués en euros à la présentation d'une facture originale et deux copies dûment signées par le titulaire.

Les paiements sont autorisés et effectués par le ministre des finances dans sa qualité d'ordonnateur national du FED en RDC.

En vue d'obtenir les paiements, le titulaire doit introduire auprès de l'autorité visée au paragraphe 26.1 ci-dessus:

- a) pour le paiement du préfinancement de 60 %, en plus de la demande de paiement, la garantie d'exécution. Si un préfinancement est demandé et que ce paiement dépasse 150 000 euros, ou si les documents probants pour les critères de sélection n'ont pas été remis, le titulaire doit fournir une garantie financière pour le montant total du paiement du préfinancement;
- b) pour le paiement de 40 % du solde, la (les) facture(s) en 3 exemplaires après réception provisoire des fournitures.

26.3 Par dérogation, les sommes dues seront payés dans un délai maximum de 90 jours calendriers.

26.4 Par dérogation, le délai sera de 90 jours calendriers.

26.9 Aucune révision des prix n'est applicable.

## **Article 28 Retards de paiement**

28.1 Par dérogation, les sommes dues seront payés dans un délai maximum de 90 jours.

## **Article 29 Livraison**

29.1 Le titulaire assume tous les risques relatifs aux biens jusqu'à la réception provisoire au lieu de destination. Les fournitures sont livrées sous un emballage permettant de prévenir leur endommagement ou leur détérioration pendant le transit jusqu'à leur arrivée à destination.

29.3 Les emballages restent la propriété du titulaire, sous réserve de respecter l'environnement.

29.5/6 Chaque livraison est accompagnée par la facture et le bill of lading. Chaque véhicule doit porter de façon visible l'écriture: «**Don du Fonds européenne de développement à la République démocratique du Congo**».

### **Article 32 Obligations au titre de la garantie**

32.6 L'obligation au titre de la garantie est stipulée par les conditions particulières et par les spécifications techniques. Cette garantie demeure valable pendant 365 jours ou 75 000 kilomètres, valables jusqu'au premier terme atteint, à compter de la réception provisoire. La période de garantie commence à la date de la réception provisoire et peut être recommencée conformément à l'article 32.3.

### **Article 33 Service après vente**

Le titulaire s'engage à effectuer ou faire effectuer l'entretien et les réparations des fournitures et à assurer un approvisionnement rapide en pièces de rechange. A l'exclusion des cas couverts par la garantie dont à l'article précédent, les interventions d'entretien et réparation sont à la charge totale du bénéficiaire.

En cas d'arrêt de production des pièces de rechange le titulaire doit transmettre une notification préalable adressée au pouvoir adjudicateur pour qu'il puisse se procurer les pièces requises et, après l'arrêt de la production, fournir à titre gratuit au pouvoir adjudicateur, sur sa demande, l'ensemble des schémas, dessins et spécifications techniques des pièces de rechange.

### **Article 40 Règlement des différends**

40.1 Tout litige entre les parties résultant du contrat ou ayant un lien avec le contrat, qui ne peut pas être réglé autrement:

- (a) en cas de marché national, sera réglé conformément à la législation nationale de l'état du pouvoir adjudicateur, et
- (b) en cas de marché transnational, sera réglé soit:
  - (i) si les parties au marché l'acceptent, conformément à la législation nationale du pays bénéficiaire ou à ses pratiques établies au plan international; ou
  - (ii) par arbitrage conformément au règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage pour les marchés financés par le Fonds européen de développement, adopté par la décision 3/90 du Conseil des ministres ACP-CE du 29 mars 1990 (Journal officiel n° L 382/31.12.1990)(voir l'annexe a12 au Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures).

# **ANNEXES**

**ANNEXE I**

**CONDITIONS GENERALES**

**ANNEXE II + III**

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

**+**

**OFFRE TECHNIQUE**

## **ANNEXE II + III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE**

**Intitulé du marché: Fourniture de matériel de transport pour le transport**

Référence de la publication : **EuropeAid/129476/D/SUP/CD**

**Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur**

**Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire**

**Colonne 5 réservée au comité d'évaluation**

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant:

- Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire),
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots "conforme" et "oui" sont à cet égard insuffisants)
- Colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement des références documentaires

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration.

Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

## **MATERIEL ROULANT**

Le présent cahier des prescriptions techniques a pour objet de définir les caractéristiques techniques principales auxquelles les engins doivent satisfaire en complément aux dispositions des conditions générales et des conditions particulières.

Toutes les fournitures concernées seront conformes à la législation de la République démocratique du Congo et sont réputées aptes à fonctionner sous les rigueurs climatiques, dans des conditions de température extérieure pouvant varier de 15° à 50°C et avec le carburant disponible sur le marché de la République démocratique du Congo.

Tous les matériels équipés de pneumatiques seront fournis avec des pneumatiques montés avec chambre à air et à nombre de plis compatible avec l'usage du matériel concerné.

Toutes les clés de fermeture de portes, de bouchons de réservoirs, de dispositifs divers seront obligatoirement livrées en trois exemplaires.

Les camions bennes serviront pour le transport de matériaux divers (grave, déblais de curage, sable, etc.) dans la ville et sa périphérie (sur un rayon d'environ 50 km) et les camions multibennes serviront pour le transport des bennes du projet contenant les ordures des stations de transfert du centre ville au centre d'enfouissement technique (CET) de Mpassa, situé à environ 35-40 km de la zone de collecte. Les bennes à charger/décharger sont mises à disposition par le pouvoir adjudicateur et elles ont des caractéristiques bien spécifiques. Il faut donc que le camion multibennes puisse les traiter en fonction de ces spécificités constructives. A cet effet, les plans et une photo des bennes sont fournis en annexe pour que le soumissionnaire puisse identifier le système de chargement/déchargement approprié.

### **STANDARDISATION**

Tous les châssis-cabine proviendront du même constructeur.

Les items 3.1 (camion benne basculante), 3.2 (camion multibennes), seront toutes équipés de la même cabine, du même moteur et du même circuit de freinage.

### **PEINTURE**

Toutes les camions seront livrées peintes avec la couleur vert identifiée par le RAL 6029. Sur les flancs de chaque machine, le fournisseur peindra en couleur noir et sur indications du maître d'œuvre le numéro permettant de catégoriser le véhicule concerné. La peinture sera effectuée très soigneusement par un peintre calligraphe entièrement pris en charge par le fournisseur. Ces peintures devront être achevées avant la réception provisoire des véhicules.

### **DOCUMENTATION TECHNIQUE**

Fourniture en un exemplaire du nombre nécessaire de mallettes de diagnostic permettant de détecter les pannes électriques ou électroniques éventuelles des camions à fournir.

Pour chaque camions, le soumissionnaire fournira un listing des numéros de série des pièces amovibles telles que: batterie, alternateur, démarreur, pompe à injection, turbocompresseur, pompes assistées etc.

Fourniture pour chaque camion et pour chaque équipement monté de deux jeux de catalogues de pièces de rechange et de deux manuels d'utilisation et d'entretien sur tirage papier ou CD ou DVD.

### **PIECES DE RECHANGE ET D'USURE**

Au devis estimatif (annexe IV) il est prévu que les soumissionnaires chiffreront une liste obligatoire de pièces de rechange et d'usure d'origine. Cette liste, avec références et prix, fait partie intégrante de l'offre mais elle est cotée séparément de la fourniture des engins de référence et elle sera prise en compte lors de l'évaluation financière de l'offre.

En plus des pièces de rechange obligatoires, une liste complémentaire et séparée des pièces de rechange et d'usure d'origine (aussi bien pour les châssis-cabine que pour les équipements

montés) jugées pertinentes par le fournisseur pour les premières 2 000 heures de fonctionnement sur les routes de la ville de Kinshasa sera proposée en option par le soumissionnaire (avec référence et prix). Ni le prix unitaire ni le prix global des ces "pièces de rechange complémentaires" n'entreront dans l'évaluation de l'offre et le pouvoir adjudicateur pourra choisir sur leur inclusion totale ou partielle dans le contrat.

#### **IMMATRICULATION ET ASSURANCE**

L'immatriculation et l'assurance «responsabilité civile» seront à la charge du maître d'ouvrage et ne doivent pas être prise en compte pour la définition des prix.

#### **GARANTIE**

Les dispositions d'application sont établies à l'article 32 des conditions générales/conditions particulières. Les présentes spécifications techniques précisent que pour toutes les fournitures du lot, les soumissionnaires assureront une garantie pièces et main d'œuvre de la durée d'un an ou de 75 000 kilomètres, valable jusqu'au premier terme atteint, à compter de date de la réception provisoire.

#### **FORMATION ET SUIVI**

Aucune formation spécifique n'est demandée. Le titulaire devra expliquer aux responsables du matériel du bénéficiaire les spécificités du matériel fourni par rapport aux conditions normales de conduite et de manutention des bennes.

#### **SERVICE APRES-VENTE**

Les dispositions d'application sont établies à l'article 33 des conditions particulières.

### 3.1 – CAMIONS BENNES BASCULANTES

2	3	4	5
SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES	NOTES, REMARQUES, REF . DE LA DOCUMENTATION	NOTES DU COMITE D'EVALUATION
Poids total en charge (PTC) ≥ 30 t			
Poids total roulant (PTR) ≥ 55 t			
<b>MOTEUR</b>			
Diesel 4 temps (alimentation : turbocompresseur)			
Puissance brute maxi ≥ 260 KW			
Refroidissement par liquide			
Filtre à sec à air double cartouche filtrante avec indicateur de colmatage ou équivalent			
Pré filtre à air ou système équivalent			
Alternateur étanche et tropicalisé			
Pré filtre gasoil décanteur			
<b>BOITE DE VITESSES</b>			
Boîte synchronisée, minimum 8 rapports avant et une marche arrière			
<b>PNEUMATIQUES</b>			
Recommandé 1100x20 ou 1200x20 livré avec chambre à air.			
<b>PONT ARRIERE TANDEM</b>			
Blocage de différentiel inter ponts et inter roues			

CABINE			
Cabine courte suspendue sur plots élastiques et amortisseurs.			
Equipement complet du tableau de bord y inclu le compteur kilométrique et compte tour moteur.			
Phares à double optique et grille de protection.			
CHASSIS			
Longerons en U épaisseur min 10 mm			
EQUIPEMENT			
Coupe batterie mécanique			
Réservoir de carburant $\geq 250$ l avec filtre et bouchon métallique fermant à clé,			
Tôle de protection du carter moteur			
Attache de remorquage à l'avant			
Crochet de remorquage AR			
Roue de secours complète			
Direction assistée			
Equipement électrique en 24 volts			
Circuit et équipements électriques tropicalisés et étanches			
Outillage de bord standard avec cric de levage approprié			

FREINS			
Double circuit conforme au code de la route de la République démocratique du Congo,			
Frein de service,			
Frein de stationnement,			
Frein de secours.			
ECLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Conforme au code de la route de la République démocratique du Congo.			
BENNE BASCULANTE			
Volume à ras $\geq 10 \text{ m}^3$			
Benne type entrepreneur avec têtère de protection cabine.			
Basculeur à vérin frontal + compas stabilisateur sous la caisse			
Fond de la benne: épaisseur min. 5 mm, dureté acier min. HB 450			
Cotés de la benne: épaisseur min. 4 mm, dureté acier min. HB 400			
Finition: sablage, 2 couches d'apprêt, 2 couches de laque finition. Epaisseur minimum globale min. 120 $\mu$ .			

### 3.2 – CAMIONS MULTI BENNES

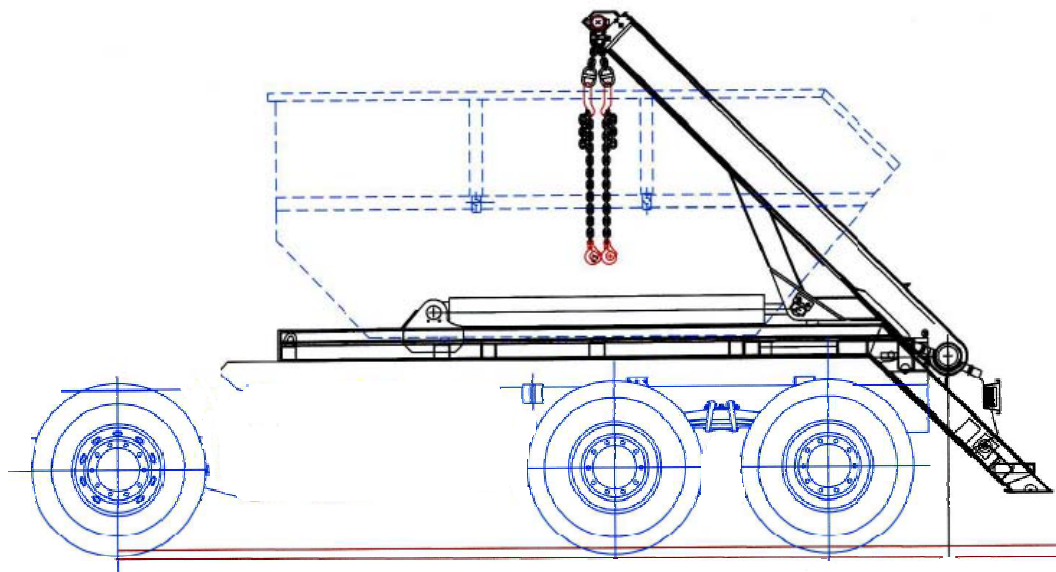
2 SPECIFICATIONS DEMANDEES	3 SPECIFICATIONS PROPOSEES	4 NOTES, REMARQUES, REF . DE LA DOCUMENTATION	5 NOTES DU COMITE D'EVALUATION
Poids total en charge (PTC) ≥ 30 t			
Poids total roulant (PTR) ≥ 55 t			
<b>MOTEUR</b>			
Diesel 4 temps (alimentation : turbocompresseur)			
Puissance brute maxi ≥ 260 KW			
Refroidissement par liquide			
Filtre à sec à air double cartouche filtrante avec indicateur de colmatage ou équivalent			
Pré filtre à air ou système équivalent			
Alternateur étanche et tropicalisé			
Pré filtre gasoil décanteur			
<b>BOITE DE VITESSES</b>			
Boite synchronisée, minimum 8 rapports avant et une marche arrière			
<b>PNEUMATIQUES</b>			
Recommandé 1100x20 ou 1200x20 livré avec chambre à air.			
<b>PONT ARRIERE TANDEM</b>			
Blocage de différentiel inter ponts et inter roues			

CABINE			
Cabine courte suspendue sur plots élastiques et amortisseurs.			
Equipement complet du tableau de bord y inclu le compteur kilométrique et compte tour moteur.			
Phares à double optique et grille de protection.			
CHASSIS			
Longerons en U épaisseur min 10 mm			
EQUIPEMENT			
Coupe batterie mécanique			
Réservoir de carburant $\geq 250$ l avec filtre et bouchon métallique fermant à clé,			
Tôle de protection du carter moteur			
Attache de remorquage à l'avant			
Crochet de remorquage AR			
Roue de secours complète			
Direction assistée			
Equipement électrique en 24 volts			
Compteur kilométrique			
Circuit et équipements électriques tropicalisés et étanches			
Outillage de bord standard avec cric de levage approprié			

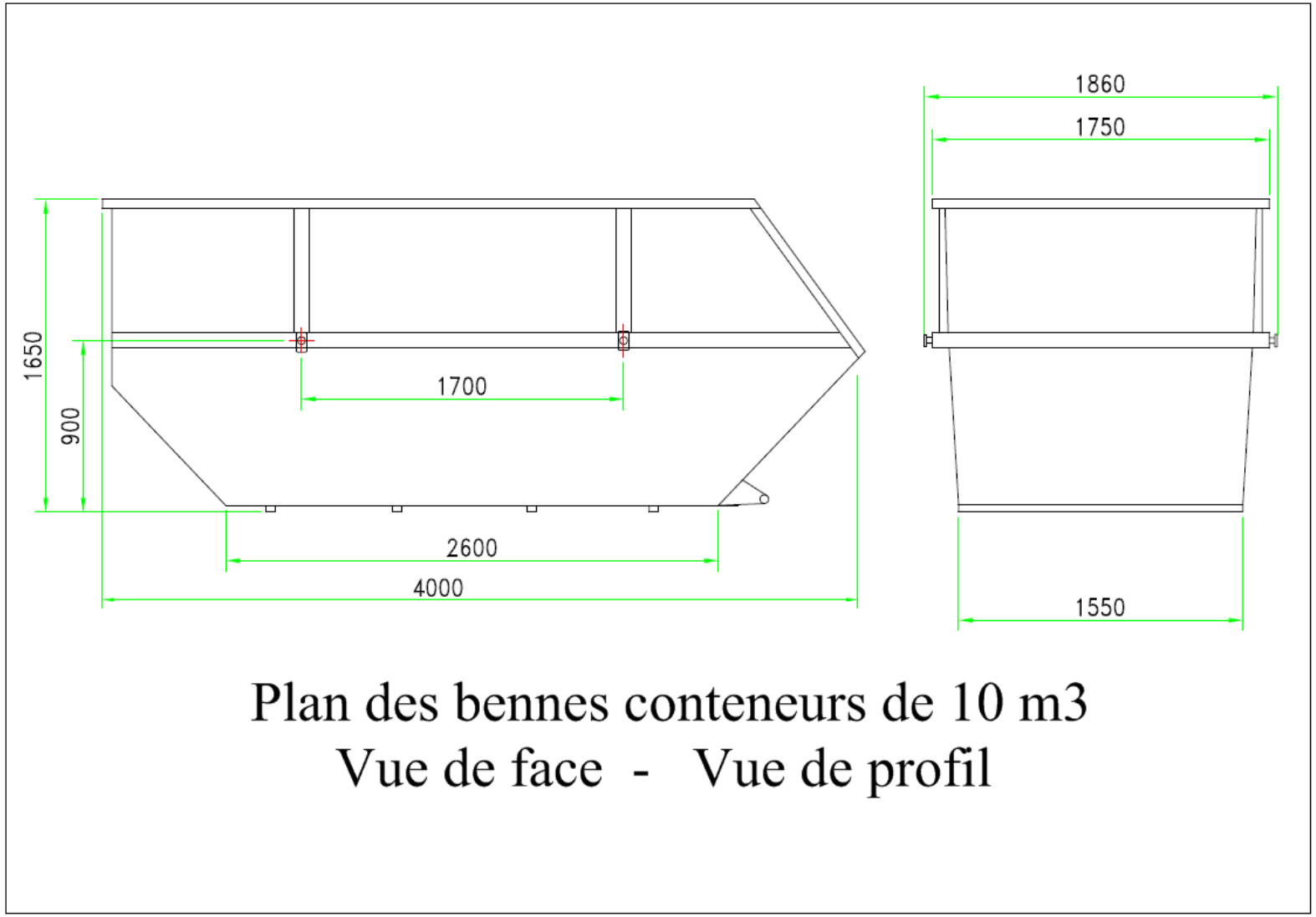
FREINS			
Double circuit conforme au code de la route de la République démocratique du Congo,			
Frein de service,			
Frein de stationnement,			
Frein de secours.			
ECLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Conforme au code de la route de la République démocratique du Congo.			
SYSTEME DE CHARGEMENT/DECHARGEMENTS BENNES	Capable de traiter des bennes existantes d'un poids maximum de 17 t et qui doivent être placées derrière le camion (voir croquis bennes et système utilisé actuellement)		

# COULEUR RAL 6029





**SCHEMA INDICATIF DU PORTEUR  
DES BENNES CONTENEURS**



Plan des bennes conteneurs de 10 m<sup>3</sup>  
Vue de face - Vue de profil

**ANNEXE IV**

**DECOMPOSITION DU BUDGET**

**(MODELE D'OFFRE FINANCIERE)**

**ANNEXE IV : Décomposition du budget (modèle d'offre financière)**

Page n° [...de...]

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION: **EuropeAid/129476/D/SUP/CD**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE: [.....]

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>
<b>ARTICLE</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ARTICLE</b>	<b>COÛTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE &lt; DDP<sup>7</sup> &gt; &lt;LIEU DE RECEPTION&gt; &lt;N EUROS</b>	<b>TOTAL EN EUROS</b>
1	4	Camion bennes		
2	25	Camions multibennes		
3		Pièces de rechange obligatoires avec détail en annexe incluant le prix unitaire	Coût total	
			<b>Total</b>	
4		Pièces de rechange complémentaires avec détail en annexe incluant le prix unitaire	Coût total	

<sup>7</sup> DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) - Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html>

## LISTE DETAILLEE DES PIECES DE RECHANGE

(les prix unitaires et les montants totaux seront arrondis au centime d'euro)

Réf.	Articles	Unités	Prix unitaire	Montant total
<b>Prix 3 - FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE OBLIGATOIRES</b>				
<b>3.c - Pièces communes pour bennes et multibennes</b>		<b>[29]</b>		
3.c.1	Filtre à gasoil	336		
3.c.2	Filtre décanteur	336		
3.1/2.3	Filtre à huile moteur	84		
3.1/2.4	Filtre à air primaire	84		
3.1/2.5	Filtre à air secondaire	42		
3.1/2.6	Filtre séchoir air freins	28		
3.1/2.7	Pompe à eau	2		
3.1/2.8	Pompe à huile	2		
3.1/2.9	Pompe alimentation à basse pression	2		
3.1/2.10	Pompe alimentation à haute pression	2		
3.1/2.11	Pompe d'amorçage	4		
3.1/2.12	Pompe hydraulique direction	2		
3.1/2.13	Alternateur	2		
3.1/2.14	Démarrreur	2		
3.1/2.15	Turbocompresseur	2		
3.1/2.16	Intercooler	2		
3.1/2.17	Ventilateur	4		
3.1/2.18	Radiateur	4		
3.1/2.19	Durite inférieure	14		
3.1/2.20	Durite supérieure	14		
3.1/2.21	Jeu complmet de courroies	14		
3.1/2.22	Tendeur courroie	6		
3.1/2.23	Jeu d'injecteurs pour 1 moteur	2		
3.1/2.24	Culasse	2		
3.1/2.25	Serie soupapes admission pour 1 moteur	2		
3.1/2.26	Serie soupapes échappement pour 1 moteur	2		
3.1/2.27	Serie complète joints pour 1 moteur	6		
3.1/2.28	Jeu complet de segments pour 1 moteur	2		
3.1/2.29	Jeu complet de coussinets de bielle pour 1 moteur	2		
3.1/2.30	Jeu complet de coussinets de palier pour 1 moteur	2		
3.1/2.31	Embrayage	2		
3.1/2.32	Disque d'embrayage	4		
3.1/2.33	Butée d'embrayage	4		
3.1/2.34	Support moteur avant gauche	4		
3.1/2.35	Support moteur avant droite	4		
3.1/2.36	Support moteur arrière gauche	4		
3.1/2.37	Support moteur arrière droite	4		
3.1/2.38	Support boite de vitesse	4		
3.1/2.39	Distributeur de commande freins	4		
3.1/2.40	Jeu complet recepteurs vacuum pour 1 essieu avant d + g	4		
3.1/2.41	Jeu complet recepteurs vacuum pour 1 essieu arrière d + g	8		
3.1/2.42	Soupape à 4 voies	4		
3.1/2.43	Régulateur sechoir freins	4		
3.1/2.44	Séchoir complet	4		
3.1/2.45	Tambour freins avant	4		
3.1/2.46	Tambour freins arrière	8		
3.1/2.47	Jeu de garnitures standard pour 1 tambour AV	26		
3.1/2.48	Jeu de garnitures standard pour 1 tambour AR	52		
3.1/2.49	Jeu de rivets pour garnitures pour 1 tambour AV	26		
3.1/2.50	Jeu de rivets pour garnitures pour 1 tambour AR	52		

## LISTE DETAILLEE DES PIECES DE RECHANGE (suite)

(les prix unitaires et les montants totaux seront arrondis au centime d'euro)

Réf.	Articles	Unités	Prix unitaire DDP	Montant total
3.1/2.51	Jeu de ressorts rappel machoires pour 1 tambour AV	14		
3.1/2.52	Jeu de ressorts rappel machoires pour 1 tambour AR	28		
3.1/2.53	Un roulement moyeu avant	4		
3.1/2.54	Un roulement moyeu arrière	8		
3.1/2.55	Bouillage pour 1 moyeu avant	4		
3.1/2.56	Bouillage pour 1 moyeu arrière	8		
3.1/2.57	Rotule de direction droite	4		
3.1/2.58	Rotule de direction gauche	4		
3.1/2.59	Bras de direction principal	4		
3.1/2.60	Jeu crosillons transfert - pont avant	4		
3.1/2.61	Jeu crosillons transfert - pont arrière	4		
3.1/2.62	Jeu crosillons interponts arrière	4		
3.1/2.63	Une lame maitresse avant	4		
3.1/2.64	Lame maitresse arrière	4		
3.1/2.65	Paquet complet de lames avant (une coté)	4		
3.1/2.66	Paquet complet de lames arrière (une coté)	4		
3.1/2.67	Jeu de brides de ressort avant (une coté)	4		
3.1/2.68	Jeu de brides de ressort arrière (une coté)	4		
3.1/2.69	Jeu amortisseurs avant (1d+1g)	4		
3.1/2.70	Jeu amortisseurs arrière (1d+1g)	4		
3.1/2.71	Indicateur de temperature	4		
3.1/2.72	Indicateur gasoil	4		
3.1/2.73	Jauge combustible (plongeur)	4		
3.1/2.74	Compteur kilométrique	12		
3.1/2.75	Capteur kilométrique	12		
3.1/2.76	Pompe verin cabine	4		
3.1/2.77	Kit reparation verin cabine	4		
3.1/2.78	Verin cabine	4		
3.1/2.79	Jeu d'écrous et rondelles pour 1 roue avant	14		
3.1/2.80	Jeu d'écrous et rondelles pour 1 roue arrière	28		
3.1/2.81	Jeu de goujons pour 1 roue avant	14		
3.1/2.82	Jeu de goujons pour 1 roue arrière	14		
3.1/2.83	Jeu balais essui glace	14		
3.1/2.84	Moteur essuie-glace	4		
3.1/2.85	Parebrise avant	4		
3.1/2.86	Vitre portière droite	4		
3.1/2.87	Vitre portière gauche	4		
3.1/2.88	Serrure porte droite	4		
3.1/2.89	Serrure porte gauche	4		
3.1/2.90	Jeu de phares avant (1d + 1 g)	4		
3.1/2.91	Jeu de feux arrière (1d + 1 g)	4		
3.1/2.92	Jeu ampoules phares avant (g+d)	14		
3.1/2.93	Jeu ampoules phares arrière (g+d)	14		
3.1/2.94	Jeu de 2 cosses pour batterie	14		
3.1/2.95	Bouchon à clé du réservoir	14		
<b>Sous-total pièces communes pourbenes et multibenes</b>				

## LISTE DETAILLEE DES PIECES DE RECHANGE (suite et fin)

(les prix unitaires et les montants totaux seront arrondis au centime d'euro)

Réf.	Articles	Unités	Prix unitaire DDP	Montant total
<b>3.1 - Pièces pour camion 6 x 4 benne basculante</b>		<b>[4]</b>		
	<b>Benne basculante</b>			
3.1.1	Pompe hydraulique	1		
3.1.2	Prise de force	1		
3.1.3	Valve proportionnelle	2		
3.1.4	Kit revision vérin de levage	2		
3.1.5	Verin complet	1		
3.1.6	Jeu de flexibles haute pression	2		
3.1.7	Jeu de flexibles basse pression	2		
<b>Sous-total pièces pour camion 6 x 4 benne basculante</b>				
<b>SOUS-TOTAL PRIX 3</b>				
<b>PRIX 4 - PIECES DE RECHANGE COMPLEMENTAIRES</b>				
Le soumissionnaire établira le devis estimatif des pièces de rechange complémentaires y compris pour les équipements montés, en établissant les quantités sur la base des spécifications techniques et en chiffrant le prix unitaire pour chaque article				
<b>TOTAL PRIX 4</b>				

**Etabli par**

**Fait à**

**[Signature et cachet]**

**le [date]**

**ANNEXE V**

**FORMULAIRES**

# MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION

<Sur papier à en-tête de l'institution financière >

À l'attention du  
Ordonnateur national du Fonds européen de développement en RDC  
ci-après dénommée «le Pouvoir adjudicateur»,

<Date>

Intitulé du marché: **Fourniture de matériel de transport à Kinshasa**

**Numéro d'identification: EuropeAid/129476/D/SUP/CD**

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente déclarons garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du soumissionnaire> le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de **45 000,00**, représentant la **garantie de soumission** mentionnée à l'article 11 de l'avis de marché.

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le soumissionnaire n'a pas satisfait aux obligations du dossier d'appel d'offres. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après l'expiration de la période de validité de la soumission, incluant les éventuelles extensions, en accord avec l'article 8 des instructions au soumissionnaire [et dans tous les cas au plus tard le (un an après la date limite de remise des offres)<sup>8</sup>.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <insérer le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de le République démocratique du Congo.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès la date limite de soumission de l'offre.

Nom: ..... Fonction: .....

Signature: .....

Date:

---

<sup>8</sup> Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée.

## ANNEXE V : MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

<À soumettre sur le papier à en-tête de l'institution financière>

**À l'attention du  
Ministère des finances  
Ordonnateur national du Fonds européen de développement en RDC  
ci-après dénommée «le Pouvoir adjudicateur»,**

Objet: Garantie numéro ...

**Garantie de bonne exécution** pour la totalité de l'exécution du contrat <numéro d'identification du contrat> pour la fourniture de matériel de transport à Kinshasa (veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé).

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire > ci-après dénommé «le titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le titulaire et le Pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles et que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement lié à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après la délivrance du certificat de la réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et dans tous les cas au plus tard (à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat)]<sup>9</sup>.

Toute demande de paiement de la présente garantie doit être contresignée par le Chef de délégation de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne, soit le Chef de délégation concerné, soit la personne autorisée au Siège.]

---

<sup>9</sup> Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <insérer le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de la République démocratique du Congo.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Nom: ..... Fonction: .....

Signature<sup>10</sup>: .....

Date: <Date>

---

<sup>10</sup> Le(s) nom(s) et fonction(s) de la personne signant pour l'institution financière doivent être indiqués en majuscules.

## ANNEXE V: MODÈLE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT

<À compléter avec papier à en-tête de l'institution financière>

**À l'attention du  
Ordonnateur national du Fonds européen de développement en RDC  
ci-après dénommée «le Pouvoir adjudicateur»,**

Objet: Garantie numéro ...

**Garantie de préfinancement** payable au contrat <numéro d'identification du contrat> pour la fourniture de matériel de transport à Kinshasa (veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé).

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire > ci-après dénommé «le titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant du préfinancement>, représentant le préfinancement tel que mentionnée à l'article 26.1 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur, et ci-après dénommé «le contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à une demande de remboursement du préfinancement ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous nous réservons le droit de ne pas être informé des changements liés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après la délivrance du certificat de la réception provisoire des fournitures [et dans tous les cas au plus tard le (à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat)]<sup>11</sup>.

Toute demande de paiement de la présente garantie doit être contresignée par le Chef de délégation de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne, soit le Chef de délégation concerné, soit la personne autorisée au siège.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <insérer le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de la République démocratique du Congo.

---

<sup>11</sup> Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet à la réception du paiement du préfinancement sur le compte désigné par le titulaire.

Nom: ..... Fonction: .....

Signature: .....

Date: <Date>



# SIGNALETIQUE FINANCIER

PRIVACY STATEMENT

[http://ec.europa.eu/budget/execution/ftiers\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/budget/execution/ftiers_fr.htm)

INTITULE DU COMPTE BANCAIRE	
INTITULE <sup>(1)</sup>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
ADRESSE	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
COMMUNE/VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>

CONTACT	<input type="text"/>
TELEPHONE	<input type="text"/>
TELEFAX	<input type="text"/>
E - MAIL	<input type="text"/>

<u>BANQUE</u>	
NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
ADRESSE (DE L'AGENCE)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
COMMUNE/VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
NUMERO DE COMPTE	<input type="text"/>
IBAN <sup>(2)</sup>	<input type="text"/>

REMARQUES:

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (Les deux obligatoires) <sup>(3)</sup>
<input type="text"/>

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE: (Obligatoire)
<input type="text"/>
DATE <input type="text"/>

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.

(3) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas.



## ENTITE LEGALE

PRIVACY STATEMENT [http://ec.europa.eu/budget/execution/legal\\_entities\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/budget/execution/legal_entities_fr.htm)

### SOCIETE PRIVEE

FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
ONG	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	(Organisation Non Gouvernementale)
NOM(S)	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
ACRONYME	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOITE POSTALE	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>		
PAYS	<input type="text"/>		
TVA (1)	<input type="text"/>		
LIEU D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>		
DATE D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	D D	M M	Y Y Y Y
N° DE REGISTRE (2)	<input type="text"/>		
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:  
1. UNE COPIE DU DOCUMENT D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SI CELLE-CI EST D'APPLICATION ET SI LE N° TVA NE FIGURE PAS SUR LE DOCUMENT OFFICIEL MENTIONNE AU POINT 2.  
2. UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT OFFICIEL (P.EX. MONITEUR, JOURNAL OFFICIEL, REGISTRE DE COMMERCE,...) PERMETTANT D'IDENTIFIER LE NOM DE L'ENTITE LEGALE, L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT AUPRES DES AUTORITES NATIONALES.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

## *Régime fiscal et douanier*

### *Article 31 de l'Annexe IV à l'Accord de Cotonou*

1. Les États ACP appliquent aux marchés financés par la Communauté un régime fiscal et douanier qui n'est pas moins favorable que celui appliqué à l'État le plus favorisé ou aux organisations internationales en matière de développement avec lesquelles ils ont des relations. Pour la détermination du régime applicable à la nation la plus favorisée, il n'est pas tenu compte des régimes appliqués par l'État ACP concerné aux autres États ACP ou aux autres pays en développement.
2. Sous réserve des dispositions ci-dessus, le régime suivant est appliqué aux marchés financés par la Communauté:
  - (a) les marchés ne sont assujettis ni aux droits de timbre et d'enregistrement, ni aux prélèvements fiscaux d'effet équivalent, existants ou à créer dans l'État ACP bénéficiaire; toutefois, ces marchés sont enregistrés conformément aux lois en vigueur dans l'État ACP et l'enregistrement peut donner lieu à une redevance correspondant à la prestation de service;
  - (b) les bénéfices et/ou les revenus résultant de l'exécution des marchés sont imposables selon le régime fiscal intérieur de l'État ACP concerné, pour autant que les personnes physiques et morales qui ont réalisé ces bénéfices et/ou ces revenus aient un siège permanent dans cet État ou que la durée d'exécution du marché soit supérieure à six mois;
  - (c) les entreprises qui doivent importer des matériels en vue de l'exécution de marchés de travaux bénéficiant, si elles le demandent, du régime d'admission temporaire tel qu'il est défini par la législation de l'État ACP bénéficiaire concernant lesdits matériels;
  - (d) les matériels professionnels nécessaires à l'exécution de tâches définies dans les marchés de services sont admis temporairement dans le ou les États ACP bénéficiaires, conformément à sa législation nationale, en franchise de droits fiscaux, de droits d'entrée, de droits de douane et d'autres taxes d'effet équivalent, dès lors que ces droits et taxes ne sont pas la rémunération d'une prestation de services;
  - (e) les importations dans le cadre de l'exécution d'un marché de fournitures sont admises dans l'État ACP bénéficiaire en exemption de droits de douane, de droits d'entrée, de taxes ou droits fiscaux d'effet équivalent. Le marché de fournitures originaires de l'État ACP concerné est conclu sur la base du prix départ usine, majoré des droits fiscaux applicables le cas échéant dans l'État ACP à ces fournitures;
  - (f) les achats de carburants, lubrifiants et liants hydrocarbonés ainsi que, d'une manière générale, de tous les produits incorporés dans un marché de travaux sont réputés faits sur le marché local et sont soumis au régime fiscal applicable en vertu de la législation nationale en vigueur dans l'État ACP bénéficiaire;
  - (g) l'importation d'effets et objets personnels, à usage personnel et domestique, par les personnes physiques, autres que celles recrutées localement, chargées de l'exécution des tâches définies dans un marché de services et par les membres de leur famille, s'effectue, conformément à la législation nationale en vigueur dans l'État ACP bénéficiaire, en franchise de droits de douane ou d'entrée, de taxes et autres droits fiscaux d'effet équivalent.
3. Toute question non visée par les dispositions ci-dessus relatives au régime fiscal et douanier reste soumise à la législation nationale de l'État ACP concerné.

**PARTIE C**

**AUTRES INFORMATIONS**

## GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

<b>Intitulé du marché:</b>	Fourniture de matériel de transport	<b>Référence de publication:</b>	EuropeAid/129476/D/SUP/CD
----------------------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Numéro d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	La nationalité du soumissionnaire <sup>12</sup> (consortium) est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Formulaire de remise de l'offre dûment complété? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation / Rejet)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

<b>Nom du Président</b>	
<b>Signature du Président</b>	
<b>Date</b>	

<sup>12</sup> Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles

## GRILLE D'ÉVALUATION

<b>Intitulé du marché:</b>	Fourniture de matériel de transport	Référence de publication: EuropeAid/129476/D/SUP/CD	
----------------------------	-------------------------------------	---	--

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Les règles d'origine ont-elles été respectées? (Oui/Non)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Conformité aux spécifications techniques? <sup>13</sup> (OK/a/b/...)	Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous-traitance en accord avec l'art 6 des conditions générales? (Oui/Non)	Autres prescriptions techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres?  (Oui/Non/Sans objet)	Conforme techniquement? (Oui/Non)	Remarques

<b>Nom de l'évaluateur et signature</b>	
<b>Nom de l'évaluateur et signature</b>	
<b>Nom de l'évaluateur et signature</b>	
<b>Date</b>	

<sup>13</sup> Les critères de sélection, dans la section précédente de ce tableau, doivent être accomplis avant de commencer l'évaluation des critères techniques

**PARTIE D**

**FOURMULAIRE DE SOUMISSION**

## D - FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

Référence de publication: EuropeAid/129476/D/SUP/CD

Intitulé du marché: Fourniture de matériel de transport

< Lieu et date >

**A: Ordonnateur national du Fonds européen de développement en RDC**

**Bâtiment de la direction générale des impôts**

**Rue du Haut-Congo - Kinshasa/Gombe (RDC)**

Un formulaire de soumission signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné par des copies, dont le nombre est spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires. Le formulaire de soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

### 1 OFFRE SOUMISE

	Nom(s) du soumissionnaire	Nationalité <sup>14</sup>
<b>Chef de file<sup>15</sup></b>		
<b>Membre</b>		
<b>Etc.</b>		

## 2 INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Télécopieur</b>	
<b>Courrier électronique</b>	

## 3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE<sup>16</sup>

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières» suivant<sup>17</sup> à partir de vos comptes annuels et de vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos estimations les plus récentes en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre - si la base d'établissement des chiffres a changé pour une année, cela doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau. Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

<b>Données financières</b>	<b>2 ans avant l'exercice en cours<sup>18</sup></b> <b>euros</b>	<b>Avant-dernier exercice</b> <b>euros</b>	<b>Dernier exercice</b> <b>euros</b>	<b>Moyenne<sup>19</sup></b> <b>euros</b>	<b>Exercice en cours</b> <b>euros</b>
Chiffre d'affaires annuel <sup>7</sup> , à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>8</sup> en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement <sup>9</sup> à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>8</sup> en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

#### 4 EFFECTIFS

Prière d'indiquer les renseignements suivants<sup>9</sup> pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours<sup>10</sup>.

Effectif moyen	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché <sup>11</sup>	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché <sup>11</sup>	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché <sup>11 ε</sup>
Personnel permanent <sup>12</sup>						
Autre personnel <sup>13</sup>						
Total						
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total	%	%	%	%	%	%

## 5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché** de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. **[10 domaines au maximum]**

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n°1				
Spécialisation pertinente n°2				
Etc. <sup>14</sup>				

## 6 EXPÉRIENCE

Veillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les **principaux projets pertinents en rapport avec le marché** qui ont été menés à bien au cours des **3 dernières années**<sup>15</sup> par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder **15** pour l'ensemble de l'offre.

Réf. n° (maximum 15)	Intitulé du projet		...					
	Pays	Montant total du projet (en euros) <sup>16</sup>	Part obtenue par l'entité juridique (%)	Quantité de personnel fournie	Nom du client	Source du financement	Dates (début/fin)	Nom des membres éventuels du consortium
...	...	...	...	...	...	...	...	...
Description détaillée du projet						Nature des services fournis		
...						...		

## 7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que:

Nous, soussignés, déclarons que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° EuropeAid/129476/D/SUP/CD du <date>. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:  
[description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits]
- 3 Le prix de notre offre à l'exclusion des pièces de rechanges et des consommables, le cas échéant est de [à l'exclusion des remises décrites au point 4] :  
..... euros
- 4 Nous accordons une remise de [%], ou [.....] [dans le cas où le lot n° .....et le lot n°..... nous serait attribué].
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie d'exécution comme demandé à l'article 11 des Conditions particulières.
- 7 Notre société / compagnie [et nos sous-traitants] a / ont la nationalité suivante:  
<.....>
- 8 Nous soumettons cette offre en notre nom [comme membre du consortium mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >]\*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].
- 9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

En cas de demande, nous nous chargerons également de fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour cet appel d'offres et mentionnés au point 16 de l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées aux points 2.4.11.1.3 et 2.4.11.1.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fautive, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

- 10** Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 23 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.
- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de la mise en œuvre des tâches. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par la CE/le FED.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.
- 13** Nous reconnaissons pleinement et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'au 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2% à 10% de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4% et 20% en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.
- 14** Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[\* Supprimer, le cas échéant]

Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels certifiés et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels certifiés) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf cas particuliers prévus dans la note adjointe au tableau>.

<b>Données financières</b>	<b>2 ans avant l'exercice en cours<sup>5</sup> euros</b>	<b>Avant-dernier exercice euros</b>	<b>Dernier exercice euros</b>	<b>Moyenne<sup>6</sup> euros</b>	<b>Exercice en cours euros</b>
Chiffre d'affaires annuel <sup>7</sup> , à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>8</sup> en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement <sup>9</sup> à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>8</sup> en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

Le tableau suivant contient nos données personnelles, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium.

<b>Effectif moyen</b>	<b>Année précédente</b>		<b>Dernier exercice</b>		<b>Exercice en cours</b>	
	<b>Total général</b>	<b>Total pour les domaines en rapport avec le marché<sup>11</sup></b>	<b>Total général</b>	<b>Total pour les domaines en rapport avec le marché<sup>11</sup></b>	<b>Total général</b>	<b>Total pour les domaines en rapport avec le marché<sup>11</sup></b>
Personnel permanent <sup>12</sup>						
Autre personnel <sup>13</sup>						

Formule de politesse

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Sceau de la société / de la compagnie:

Cette offre comprend les annexes:

*[Liste numérotée des annexes avec les titres]*

- <sup>1</sup> Pays dans lequel l'entité juridique est immatriculée
- <sup>2</sup> Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium aux fins de la présente procédure de passation de marchés. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent en aucun cas figurer dans les données de capacité économique et financière et professionnelle. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les lignes suivantes seraient à supprimer en conséquence)
- <sup>3</sup> Les personnes physiques doivent prouver leur capacité en conformité avec les critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés
- <sup>4</sup> Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission
- <sup>5</sup> Dernier exercice = dernier année comptable de l'entité
- <sup>6</sup> Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.
- <sup>7</sup> Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

- 8 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue, ainsi que les investissements dans des titres à court terme très liquides, immédiatement convertibles en espèces, pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de chances de varier. Un investissement répond normalement à la définition d'équivalent de trésorerie, dès lors que son échéance est inférieure à trois mois à compter de sa date d'acquisition. Les prises de participation en sont normalement exclues, à moins qu'elles ne soient un équivalent de trésorerie en substance (ex : actions à dividende prioritaire acquises dans les trois mois précédant leur date d'échéance spécifiée). Les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie d'une entreprise sont également comptabilisés en tant qu'éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.
- 9 **Les activités d'exploitation** sont les principales activités génératrices de revenus de l'entreprise, hormis les opérations d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie d'exploitation comprennent donc les espèces reçues des consommateurs et celles versées aux fournisseurs et employés. **Les activités d'investissement** consistent en l'acquisition et la vente d'actifs à long terme non considérés comme des équivalents de trésorerie. **Les activités de financement** sont des activités modifiant le capital social et la structure des emprunts de l'entreprise. Les intérêts et les dividendes reçus et payés peuvent être classés en tant que flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement, dès lors que ce classement reste cohérent dans le temps. Les flux de trésorerie résultant de l'impôt sur le revenu sont normalement classés dans la catégorie des flux de trésorerie d'exploitation, à moins qu'ils ne soient assimilés à des opérations de financement ou d'investissement.
- 10 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission.
- 11 Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous
- 12 Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée)
- 13 Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée)
- 14 Ajouter ou supprimer autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les colonnes suivantes seraient à supprimer en conséquence)
- 15 En cas de contrats-cadre (sans valeur contractuelle), seulement les contrats correspondant aux tâches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération
- 16 Montant effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation